

Appendice A – Compte-rendu du processus de recherche de consensus

- 1 Le travail du CCWG-Responsabilité qui a abouti à la proposition préliminaire de recommandations de la première piste de travail s'est fondé sur une approche multipartite et ascendante (bottom-up), qui a comporté plusieurs « lectures » de chaque recommandation. À chaque fois, les versions préliminaires ont été publiées et les membres et participants du CCWG-Responsabilité ont eu la possibilité de faire des commentaires. La première version préliminaire des recommandations de la première piste de travail a été distribuée au CCWG-Responsabilité pour examen et commentaires le 20 novembre 2015, avec une première lecture en réunion plénière le 24 novembre 2015. Une lecture finale a eu lieu le 26 novembre 2015.
- 2 Après cette lecture finale, la version préliminaire des recommandations de la première piste de travail a été envoyée au CCWG-Responsabilité, qui a eu une période de 24 heures pour signaler des erreurs et faire des commentaires ou des déclarations à inclure dans les procès-verbaux. L'approbation par les organisations signataires de la charte du groupe est attendue pour début janvier, l'objectif étant de présenter la proposition au Conseil d'administration vers la mi-janvier 2016.
- 3 **Le CCWG-Responsabilité a le plaisir de présenter aux organisations signataires de sa charte les améliorations proposées pour renforcer les mécanismes de responsabilité de l'ICANN qui doivent être mises en œuvre ou faire l'objet d'un accord avant la transition de la supervision des fonctions IANA (première piste de travail), pour examen et approbation, conformément aux dispositions de sa charte.**
- 4 La version préliminaire des recommandations sur la première piste de travail est l'aboutissement d'un travail de longue haleine réalisé au cours de l'année dernière par les 28 membres et les 172 participants du CCWG-Responsabilité, soutenus par une équipe de conseillers juridiques hautement qualifiés. Ce travail a comporté plus de 185 appels ou réunions, deux consultations publiques et plus de 10 150 messages de courrier électronique. Il témoigne d'un équilibre délicat entre des exigences incontournables, des conseils juridiques spécifiques et des compromis importants consentis par tous ceux qui ont pris part à cet exercice. Il inclut également la prise en compte diligente des commentaires reçus à travers les consultations publiques.
- 5 La proposition finale est soutenue par consensus par le CCWG-Responsabilité. Des avis minoritaires ont été manifestés par les membres du groupe Robin Gross (GNSO, NCSG) et Eberhard Lisse (ccNSO). Leurs points de vue sont inclus ci-dessous afin qu'ils soient pris en compte par les organisations signataires de la charte du groupe.
- 6 **Le cas échéant, les déclarations des minorités ou les objections seront indiquées ci-dessous.**

Avis minoritaires

1. Opinion dissidente de Robin Gross (GNSO-NCSG), membre du CCWG-Responsabilité

- 7 Le CCWG-Responsabilité a fait une série de recommandations utiles pour améliorer la responsabilité organisationnelle de l'ICANN. Cependant, un aspect du plan comporte une faille grave : le fait de changer le rôle purement « consultatif » du Comité consultatif gouvernemental (GAC) par un rôle « décisionnel » sur des questions fondamentales pour l'ICANN, dont celle de sa gouvernance. Par conséquent, la proposition marginalise le rôle des organisations de soutien (SO) par rapport à la structure actuelle de gouvernance de l'ICANN. Le degré de pouvoir dont disposent les gouvernements à l'égard de l'ICANN comme conséquence des mécanismes d'habilitation de la communauté prévus dans la proposition est dangereux du point de vue de l'acceptation politique de la proposition ainsi que de son impact ultime sur un Internet libre et ouvert.
- 8 La création d'un mécanisme de la communauté garantissant l'obligation redditionnelle de l'ICANN dans des domaines clés repose sur une erreur critique, dans la mesure où il ne respecte pas l'équilibre des pouvoirs existant entre les SO et les AC, tel que défini par les nominations respectives au Conseil d'administration. À la place, le mécanisme proposé accorde un pouvoir accru aux AC par rapport aux SO, ce qui diffère de l'équilibre actuel au sein du Conseil d'administration, où le GAC n'a pas de rôle décisionnel et où les organisations de soutien ont la primauté sur des décisions clés, notamment celles qui relèvent du mandat des SO. La question de la dévalorisation des organisations de soutien dans les processus décisionnels clés de l'ICANN a été soulevée dans les deux consultations publiques précédentes. Malgré cela, cette inquiétude généralisée n'a pas été prise en compte dans les recommandations, et qui plus est, les mécanismes présentés dans le troisième rapport ne font qu'aggraver cette situation de dévalorisation des SO. Les mécanismes de la communauté n'ont pas pris en considération de manière appropriée les rôles et les responsabilités des différents SO et AC, ni le danger que comporte le fait de changer ces rôles par une prise de décisions basée sur une approche « passe-partout ». Ces préoccupations ont été soulevées dans la présentation faite par la NCSG pendant la consultation publique, le 12 septembre 2015. <https://forum.icann.org/lists/comments-ccwg-accountability-03aug15/msg00053.html>
- 9 En outre, la NCSG s'oppose à la dérogation proposée dans le 3e rapport du CCWG-Responsabilité à la période de 30 jours normalement prévue pour les consultations publiques. La consultation publique sur le 3e rapport laisse uniquement 9 jours de commentaires après la date prévue de publication des traductions, ce qui est largement insuffisant pour un document aussi important, qui comporte autant de changements par rapport aux versions précédentes.

2. Avis minoritaire d'Eberhard Lisse (ccNSO), membre du CCWG-Responsabilité

- 10 Chers co-présidents,
- 11 Je suis directeur général du Centre d'information de réseaux de la Namibie (Pty) Ltd, le gestionnaire de l'extension géographique de premier niveau (ccTLD) .NA. J'ai créé l'extension .NA et possède une expérience de 24 ans ininterrompue dans la gestion de ce ccTLD.

- 12 J'ai été désigné par l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO) pour prendre part au travail du groupe intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN (CCWG-Responsabilité).
- 13 Le CCWG-Responsabilité présente une « proposition préliminaire de recommandations de la première piste de travail » (troisième version préliminaire de proposition), qui conformément à sa charte doit se concentrer sur :
- 14 *[...] des mécanismes de renforcement de la responsabilité de l'ICANN à mettre en place ou à prévoir dans le délai établi pour la transition de la supervision des fonctions IANA.*
- 15 La troisième version préliminaire de proposition **ne fait pas** cela.
- 16 Par conséquent, je manifeste mon désaccord et tiens par la présente à enregistrer formellement mon objection à la 3e version préliminaire de proposition.
1. Je souscris pleinement à l'objection soulevée par Mme. Robin Gross, membre du CCWG désignée par la GNSO, que j'inclus ci-joint.
Je me fais l'écho de son avis minoritaire. En particulier, j'attire l'attention sur la préoccupation grave soulevée par Mme. Gross concernant la proposition d'accroître les pouvoirs des comités consultatifs (AC) et de leur accorder les mêmes pouvoirs et le même statut que les organisations de soutien (SO).
 2. La troisième version préliminaire de proposition passe sous silence les obligations redditionnelles de l'ICANN dans le cadre de son interaction avec les gestionnaires ccTLD.
Cette omission est une erreur fatale.
 3. J'ai encore de graves préoccupations par rapport à la façon dont le CCWG-Responsabilité a abordé la question de la responsabilité de l'ICANN vis-à-vis des droits de l'homme.
Une déclaration aussi restrictive que
« Dans le cadre de sa mission et de ses opérations, l'ICANN respectera les droits de l'homme fondamentaux, dont entre autres, l'exercice de la liberté d'expression, la libre circulation d'informations, le droit à un procès équitable et le droit de propriété »
est inacceptable.
 4. La question de savoir
 - en vertu de quels pouvoirs statutaires le transfert aura lieu,
 - ce qui est transféré en réalité et
 - ce qui n'est pas transféréreste toujours sans réponse.
Et **il faut** qu'on y donne une réponse afin que tout transfert des fonctions et/ou de la zone racine puisse avoir lieu.
 5. J'ai déjà fait part de mes observations concernant la légitimité de la manière dont le CCWG s'est comporté pendant ses délibérations, la plupart du temps en violation de sa propre Charte.
Je réitère mon objection à cette pratique d'exclusion¹.

¹ Je réitère mon objection aux « recommandations préliminaires » du 03/06/2015 et à la « version préliminaire de proposition » du 30/07/2015, et les inclus ici à des fins de référence.

6. La proposition dans son ensemble a été bricolée dans la précipitation.

Nous (les membres représentants du CCWG) avons été soumis à un calendrier et à des délais arbitraires, auto-imposés et complètement irréalistes.

7. Malheureusement, la troisième version préliminaire de proposition est le fruit de cette grande précipitation. Elle est trop complexe, difficile à comprendre, même par beaucoup des membres et des participants du CCWG-Responsabilité.

8. Même après sa publication, la troisième version préliminaire de proposition contient d'importantes erreurs et de graves inexactitudes.

La version publiée pour consultation publique dit (Appendice A) :

Au 29 novembre 2015, la proposition est soutenue par consensus par le CCWG-Responsabilité, sans qu'il y ait eu d'objections ou de déclarations faites par des minorités devant être portées à la connaissance des organisations signataires de la charte.

Cela est tout simplement **faux**.

Depuis le 02/11/2015, le CCWG était clairement au courant des objections et des avis minoritaires de deux membres désignés par les SO (Mme Gross et moi-même). L'avis minoritaire de Mme Gross a été présenté le 29/11/2015².

9. La troisième version préliminaire de proposition a par la suite été caractérisée comme étant **dynamique** et soumise à des changements et à des ajouts.

Cela est une grave erreur du point de vue de la procédure, dans la mesure où aucun analyste raisonnable pourrait produire une opinion sur une proposition susceptible de subir des changements après sa publication.

10. Le raccourcissement drastique de la période de consultation publique est un autre exemple qui illustre la pratique d'exclusion apparemment intentionnelle qui a caractérisé ce processus.

Même si les défauts signalés ci-dessus n'existaient pas, ce raccourcissement pourrait, à lui seul, s'avérer néfaste pour le processus du CCWG et la troisième version préliminaire de proposition.

Heureusement, la proposition finale peut, le cas échéant, faire encore l'objet d'une consultation publique adéquate.

11. Je suis convaincu que la troisième version préliminaire de proposition crée des couches supplémentaires de bureaucratie sans pour autant parvenir à grande chose.

12. La transition de l'IANA comporte des interrogations et des incertitudes qui peuvent mettre en jeu les intérêts d'un large éventail d'entités. Cela inclut à la fois le secteur privé et le secteur public, ainsi que des intérêts américains et internationaux.

Le CCWG-Responsabilité devrait axer son travail sur les résultats et se prononcer sur les importants enjeux que comporte la transition de manière plus réfléchie, après discussion et débat, au lieu de s'empresse d'atteindre une date butoir auto-imposée pour laquelle il n'y a tout simplement aucune justification.

² Bien qu'aucune date butoir n'ait été communiquée pour l'inclusion de ces avis, en dépit des demandes répétées d'information concernant le processus de dépôt d'opinions dissidentes, la présentation de mon avis minoritaire aujourd'hui ne m'a pas laissé suffisamment de temps pour examiner attentivement les plus de 300 pages distribuées dans 28 fichiers différents.

13. À plusieurs reprises, la NTIA a jugé nécessaire d'indiquer - et elle l'a fait de manière très claire - que le CCWG ne respectait pas les conditions établies par la NTIA.

J'estime que la troisième version préliminaire de proposition ne respecte toujours pas ces conditions.

14. Je souscris pleinement au point de vue de Philip Corwin, expliqué avec une clarté admirable dans son article visionnaire et prémonitoire paru en novembre 2014, que je cite ci-après ³:

Le résultat de cette approche lacunaire sera que, si le groupe CWG-Transition arrive à finir son travail en juillet 2015, le CCWG sera soumis à de fortes pressions à la fois internes et externes, institutionnelles et politiques, pour admettre qu'il a « suffisamment fait » pour atteindre la barre, terriblement basse, placée dans sa charte pour les mécanismes de la première piste de travail, tandis que les décisions concernant tout le reste du travail seront reportées à plus tard.

17 Au vu de ces objections, il est évident que le soutien à la proposition ne fait pas l'objet d'un consensus complet. Je présente ces avis minoritaires afin qu'ils soient inclus dans la troisième version préliminaire de proposition, conformément aux dispositions de la Charte.

18 Je demande instamment aux gestionnaires ccTLD de refuser cette proposition et à la NTIA de ne pas l'accepter telle quelle.

³ http://www.circleid.com/posts/20141110_accountability_group_charter_sets_the_bar_too_low/ (accès le 01/12/2015)